

Bulletin municipal n°01/2019



Janvier 2019

Mot du Maire

En 2019, nous allons continuer !!

Une nouvelle année vient de s'ouvrir et je souhaite vous présenter mes vœux les plus sincères.

A l'heure de dresser le bilan de cette année qui vient de se terminer avec le changement de l'éclairage public pour deux rues, l'achat des bâtiments Racine, la réfection du captage des eaux, le début du relevage des tombes au cimetière et la réfection du monument aux morts. Nous avons été aussi impacté par de très fortes précipitations en Mai et Juin qui sera suivi par une très grande période de sécheresse

Toutefois le tableau est noirci par la condamnation de votre maire pour l'utilisation d'une bombe lacrymogène. Je ne peux m'empêcher de comparer mon agression précédente qui m'a coûté un nez et deux côtes cassés ainsi qu'une épaule meurtrie à vie et voir mon agresseur relaxé par le tribunal et mon appel rejeté. Je ne ferai pas d'autres commentaires pour le moment car cette affaire n'est pas terminée... Je tiens à remercier chaleureusement les nombreuses personnes qui m'ont soutenu dans cette épreuve.

Evidemment nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin mais poursuivre notre travail et accélérer nos efforts.

D'autres travaux et projets seront prévus cette année, et vous pouvez compter sur moi pour les mener à bien en 2019.

Je tenais aussi à remercier tous mes conseillers, le personnel communal pour son travail tout au long de l'année ainsi que les présidents et présidentes de nos différentes associations.

Belle année à vous et vive Rans !

Décès de l'ancien maire Jean LOCATELLI

C'est avec tristesse que la population de Rans a appris le décès de monsieur Jean Locatelli dans sa 84e année.

Notre ancien maire était né le 22 juin 1934 à Rans. Il a grandi dans une famille unie composée de cinq enfants.

Monsieur Jean LOCATELLI s'est beaucoup investi pour notre village durant trois mandats de maire de 1971 à 1989.

Il restera une figure locale qui a marqué la commune.



Retour sur l'année 2018 :

- **La sécurisation et la réfection du captage sont terminées. Il reste le nettoyage du canal**

d'alimentation et la dépose du dallage, travaux supplémentaires qui devront être réalisés cette année.



- **Zone humide : Nous avons reçu l'accord de l'agence de l'eau pour notre demande de subvention.**
- **Déplacement et réfection de la pierre tombale de Marguerite de Salins située sur la façade extérieure de l'église : Un projet pour restaurer cette pierre tombale et la déplacer à l'intérieur de l'église est à l'étude. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés.**
- **L'acte de vente pour l'achat des bâtiments Racine a été signé. Cette année le nettoyage et la dépollution des bâtiments sont envisagés.**
- **Suite à l'accident avec un véhicule, le monument aux morts a été restauré et déplacé.**

- **Cimetière : La procédure de constat d'abandon est terminée. Nous attendons le rapport final de la société. Concernant la reprise des concessions en terrain commun, les travaux ont commencé mi-décembre. Ceux-ci seront faits en 3 tranches sur 3 ans.**



- **Les rues du Martinet et du Moulin sont équipées d'un éclairage public en led.**
- **Une nouvelle pizzeria est installée sur la commune, en face de l'église. Elle propose également de l'épicerie et un dépôt de pain.**
- **L'installation d'une armoire électrique pour la mise en place de la fibre optique. La montée en débit interviendra dans 1 an environ, si tout va bien.**



- **Voiries** : Un arrêté relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement des poids lourds a été pris. Dorénavant, la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdite dans certaines rues de RANS (exception faite pour service et livraisons).
- **Taxe d'aménagement** : Dorénavant l'instruction des dossiers d'urbanisme est gérée par le Grand Dole. Cette prestation payante est à la charge des communes. Nous avons donc décidé d'augmenter cette taxe de 0.20% pour compenser ce surcoût. Le taux est actuellement de 3.70%.
- **Compétence eau à Jura Nord** : La commune s'est opposée au transfert de la compétence eau à la communauté de commune à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Fleurissement** : Mise en place de pots en face de la mairie et de nouvelles plantations sur le domaine communal.



Bois :

- **Affouage à faire :** Il reste un lot à distribuer (5€ le stère) et des houppiers dans 3 parcelles différentes au prix de 7 € le stère (vente en cession).
- **Bois livrés à domicile :** Livraison en morceau d'un mètre pour 35€ le stère. **Inscription en mairie jusqu'au 31 mai 2019.**

Réunion publique du 16 octobre 2018.

Une quinzaine de personnes étaient présentes et ce fût un agréable moment d'échange.

Démission du 2eme adjoint

Je tenais à remercier M. ROY Régis pour le travail accompli pendant la durée de son poste d'adjoint. Il reste conseiller municipal. Le 3eme adjoint est passé 2eme adjoint. Le poste de 3eme adjoint a été supprimé.

Commémoration du centenaire 14-18

Jura Nord a commémoré Le Centenaire 14-18 à Fraisans le 11 novembre 2018.

Le défilé de dimanche matin a compté une vingtaine de maires et plus de 1 200 participants.

En conséquence, la commune de Rans avait organisé une cérémonie le 10 novembre devant son Monument aux Morts, suivie d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes de la commune.



Associations :

Comité des fêtes :

Le Comité des Fêtes a organisé la transmission de la demi-finale et de la finale des matchs de foot de la coupe du monde de la Fifa sur écran à la salle des fêtes de Rans où les Rantiers ont pu fêter la victoire des bleus.

- **Mot du nouveau président**



Chers habitants, Chères habitantes,

Avant tout chose et au nom des membres du comité des fêtes, je tiens à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je suis heureux de reprendre la Présidence du comité et je tiens à remercier mes prédécesseurs pour leur aide et leur soutien et tout leur travail. Nous n'avons pas attendu pour nous mettre au travail.

2019 sera synonyme d'une nouvelle manifestation en plus du traditionnel bal du 14 juillet ainsi que le repas annuel des anciens du village.

Nous organiserons la Fête des Ventres creux le samedi 15 juin 2019 le temps d'une journée, Rans, le lieu festif et gourmand.

Au programme de cette manifestation, un marché gourmand, des démonstrations culinaires, des concours dédiés aux amateurs dont un inédit dans la région.

Pour que tout cela soit une réussite, nous avons besoin de vous !!! Le temps d'une après-midi, d'une matinée ou même d'une journée, des bénévoles sont indispensables.

Vous êtes bricoleurs, vous aimez partager vos savoirs comme les travaux manuels (décoration), ou pour tenir la buvette, un stand restauration ou une tombola. De 10 à 77 ans, tout le monde sera les bienvenus dans la joie et la bonne humeur !!!! N'hésitez pas à nous contacter !!!!

Pour améliorer notre action d'animation, nous serions curieux de connaître vos idées !! Pour cela, il vous suffit de présenter vos idées sur papier et de glisser le tout dans la boîte aux lettres du comité au 10 rue des écoles.

Le comité des fêtes compte sur VOUS !!!

**Romain Doussot,
Président du Comité des Fêtes de Rans**

- **Repas de la chasse** : 130 convives au premier repas des chasseurs qui a eu lieu le dimanche 3 juin en forêt de Chaux.

- **ALSH** : Une journée sympathique où les enfants ont passé un agréable moment grâce aux jeux ludiques mis en place par l'équipe de notre ALSH.

- **Kermesse de l'école** : 15 juin 2018

La kermesse de Concordia a attiré plus de 150 personnes. Un joli spectacle a eu lieu.

- **Marché de Noël de l'APE**



Un grand merci aux parents qui ont pu donner de leur temps avec grand plaisir.

Comme l'an passé, le marché de Noël de l'école Concordia a été un véritable succès.

Ce qu'il va se passer en 2019

- **La fin des travaux de la fibre optique.**
- **Le goudronnage de la rue de la Fontaine.**
- **La continuité des travaux dans les anciens bâtiments Racine**
- **De nouveau aménagement pour la sécurisation de la Grande Rue.**
- **Captage : Nettoyage du canal d'alimentation et la dépose du dallage.**
- **Deux points lumineux viennent d'être installés dans la rue des Tremblots, pour éclairer le virage vers l'angle du cimetière.**
- **Sécurisation du village : Etude sur l'implantation d'un feu récompense Grande Rue.**



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

En vertu favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, recensement d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Via n°2018AD1192C du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



RAPPEL : Newsletter

Pour recevoir rapidement les informations sur la commune, inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet <http://www.rans-jura.fr/>.

Le CCAS :

- **Cartes avantages jeunes** : En 2018 nous avons distribué 61 cartes contre 71 en 2017.
- **Nigloland** : Dans le cadre de ses prérogatives et suite à de nombreux dons privés, une sortie familiale a été organisée à l'occasion d'Halloween. 60 Rantiers ont pu profiter de cette sortie.

- **RAPPEL : Partenariat avec les jeunes**

Le CCAS organise un partenariat avec les jeunes du village âgés de 16 à 22 ans. Le CCAS s'engage à financer une partie de l'inscription au permis de conduire, d'un montant de 100.00 €. Cette aide est valable une seule fois pour une première inscription au permis. En 2018, 3 jeunes ont bénéficié de cette aide à hauteur de 300 €.

En contrepartie, le jeune devra effectuer divers petites tâches en deux demi-journées sur la commune (permanence au bureau de vote, jardinage, distribution des colis aux personnes âgées ...). S'inscrire en Mairie.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : du nouveau sur vos bulletins de salaires

Cette grande réforme du paiement de l'impôt sera mise en œuvre à partir de janvier 2019.

Elle prendra la forme d'une retenue sur votre salaire ou votre pension de retraite.

Pour les revenus fonciers et les revenus des indépendants et agriculteurs, l'impôt sera payé via des acomptes contemporains calculés par l'administration et prélevés chaque mois sur votre compte bancaire à compter du 15 janvier 2019 (sauf option pour un paiement trimestriel).

Pour les personnes non imposables, le taux de prélèvement sera de 0 % et donc la réforme ne change rien pour eux.

Pour les autres, le taux personnalisé qui figure sur leur dernier avis d'imposition sera transmis aux employeurs et caisses de retraites dès le mois de septembre 2018, sauf option prise pour le taux non personnalisé.

Les entreprises auront ainsi la possibilité de faire préfigurer sur les bulletins de paie des derniers mois de 2018 – à titre informatif – les informations sur le taux de prélèvement qui sera appliqué au salarié et le montant simulé de la retenue à la source.

Autre moyen pour avoir une idée précise du montant de prélèvement applicable à partir de janvier 2019, un simulateur dédié est en ligne sur impot.gouv.fr.

En indiquant le salaire net mensuel imposable et votre taux de prélèvement à la source, le montant qui sera prélevé chaque mois sur le bulletin de paie est automatiquement calculé.